

en se développant, constitueront plus tard notre caractère. Si ces tendances sont bonnes, une maladie cérébrale infantile peut sans doute en empêcher ou en perturber le développement, comme une éducation mauvaise est susceptible dans une certaine mesure d'en amener la transformation; aussi, toute perversion morale n'est-elle pas nécessairement héréditaire, il y en a d'acquises. Par contre, si les tendances sont défectueuses à l'origine, l'exemple et les bons conseils peuvent à quelque degré les rectifier; mais il est des cas, et ce sont précisément ceux que nous avons en vue, où la tare originelle est telle que l'éducation la plus parfaite reste impuissante à en modifier sensiblement les déplorables effets. De même que l'instruction la plus soignée ne parvient jamais à élever un *idiot intellectuel* au rang d'un être intelligent, de même les conseils, les encouragements ou les châtiments n'arrivent pas à faire d'un *idiot moral* un individu à conduite régulière et correcte. Or, les dégénérés que nous avons en vue sont bien des idiots moraux. On peut les diviser, un peu artificiellement à la vérité, en plusieurs catégories. Les uns qui occupent le bas de l'échelle sont, quoi qu'il y paraisse, presque aussi faibles au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral. Ils discernent avec peine ce qui est bien de ce qui est mal. Leur intelligence se rabaisse à justifier leurs perversions et leurs écarts de conduite, dont ils n'aperçoivent pas le côté nuisible et blâmable. Ce sont de véritables *aveugles moraux*.

D'autres savent bien ce que la probité exige et ce que la morale défend, mais leurs sentiments pervers ne leur inspirent aucun éloignement du mal, aucune attirance vers le bien. Ils possèdent la théorie, mais ne passent pas de la théorie à la pratique. Si les conceptions morales ne font pas défaut, « elles ne sont, comme le dit Schüle, suivies d'aucun effet; elles n'ont pas d'influence sur les déterminations, et restent à l'état de notions abstraites ». On pourrait appeler ces derniers des *anesthésiques du sens moral*.

Enfin, il en est chez qui les sentiments moraux ne font point défaut, à peine sont-ils émoussés. Ceux-là *désireraient* suivre la voie droite. Mais leurs appétits et leurs tendances sont plus forts que ce désir. Ils s'abandonnent, impuissants, au courant, tout en regrettant par intervalles leur lâcheté et leur faiblesse. Chez les premiers, les *aveugles moraux*, la conscience est absente; chez les seconds, les *anesthésiques du sens moral*, elle parle, mais elle est impuissante à influencer sur les déterminations parce qu'elle n'est secondée par aucune des tendances émotives qui portent l'homme vers le bien; chez les derniers enfin les tendances émotives vers le bien existent, mais elles sont trop faibles pour lutter contre celles qui entraînent l'individu au courant de ses désirs et de ses passions. Ces distinctions pourront paraître un peu subtiles, pourtant elles ne procèdent pas des inductions d'une psychologie hypothétique, mais sont légitimées par l'analyse des faits cliniques.

La folie morale se révèle d'ordinaire de bonne heure. Les individus qui en sont affectés présentent dès l'enfance une tournure de caractère et des tendances qui surprennent tout d'abord, et plus tard font le désespoir des parents. Ils sont capricieux, égoïstes à l'excès. Ils ne manifestent pour leurs parents aucune affection; ils sont méchants à l'égard de leurs frères ou sœurs, cruels vis-à-vis de leurs camarades comme vis-à-vis des animaux. Pinel parle d'un enfant qui jeta à l'eau un de ses petits amis à la suite d'une discussion futile, et le repoussa du bord où il se cramponnait; j'ai eu à examiner un jeune gamin qui avait pris plaisir à enfermer dans une armoire, pour l'étouffer, une petite

fillette plus jeune que lui de quelques années. Ils sont dissimulés, menteurs; ils inventent à plaisir des histoires fantastiques qui tiennent du roman, et où ils jouent d'ordinaire un rôle. Ils calomnient volontiers les personnes qu'ils ont l'occasion d'approcher. Ils simulent des malaises, parlent à tout propos de vengeance et de mort; ils font parfois, pour se rendre intéressants, des préparatifs de suicide qui avortent presque toujours. A l'école ils sont indisciplinés, turbulents, passent leur temps à faire à leurs camarades et à leurs maîtres des niches de mauvais goût. Ils apprennent mal ou peu, bien qu'ils fassent preuve dans quelques cas de certaines dispositions. Vaniteux à l'excès, ils ne souffrent ni la contradiction ni la réprimande. Incapables de se soumettre à une règle et à une discipline quelconque, ils se font renvoyer des institutions où on les place; après avoir erré de collège en collège, ils finissent par échouer dans les maisons de correction où les familles, après de nombreuses et vaines tentatives, se résolvent à les placer. Il est en effet nécessaire le plus souvent de les soumettre à une surveillance rigoureuse et à une discipline sévère, faute desquelles ils se livrent aux actes les plus répréhensibles. Ils s'adonnent à la masturbation et corrompent, si l'on n'y prend garde, les camarades placés à leur contact; ils se plaisent à échapper à la vigilance de la famille pour vagabonder; ils s'affublent de faux noms, se livrent à des achats inconsiderés ou commettent des vols. Ils peuvent paraître s'amender sous l'influence du régime plus ou moins rigoureux auquel on finit par les soumettre. Mais le naturel reprend bien vite le dessus et ils se montrent à nouveau vicieux, méchants, vantards, menteurs, insociables comme par le passé.

Arrivés à l'âge adulte, leur vie devient un tissu d'actes excentriques, bizarres ou répréhensibles. Ils nouent des relations inavouables, se plaisent de préférence dans la société des irréguliers et des déclassés comme eux. Ils se livrent avec frénésie aux excès de toutes sortes: jeu, boisson, excès génésiques. Incapables de toute occupation sérieuse et suivie, ils fatiguent leur famille de leurs réclamations, exigent de l'argent, et pour l'obtenir vont parfois jusqu'à la violence. Lorsqu'ils sont à bout de ressources ils se livrent aux occupations les moins en rapport avec leur origine et leur milieu social: ils s'engagent dans des troupes d'acteurs, organisent avec des associés de rencontre des combinaisons commerciales qui aboutissent presque inévitablement à la faillite, se font par occasion marchands sur la voie publique, ou vivent de la prostitution. Mais leur instabilité mentale ne leur permet pas de se fixer, et ils sont en général aussi incapables de poursuivre longtemps l'exercice d'une profession inavouable que celle d'un honnête métier. Ils ont avant tout le goût du changement, de la vie vagabonde et errante. Lorsqu'ils le peuvent, ils entreprennent des voyages qui sont souvent l'occasion de curieuses et fâcheuses aventures. Quand le service militaire les appelle, ils se montrent rebelles, indisciplinés, s'attirent continuellement des punitions, vendent leurs objets d'équipement, désertent et souvent échouent sur les bancs du conseil de guerre.

Chez la femme, à cause des conditions sociales différentes qui lui sont faites, la folie morale se traduit d'autre façon que chez l'homme. Jeune fille, elle est originale et fantasque, se laisse entraîner dans des intrigues amoureuses où elle compromet sa réputation et son honneur. Mariée, elle est pour son mari un véritable fléau: coquette et dépensière, elle est en même temps incorrecte et négligée dans sa tenue. Elle n'a nul souci de son intérieur; prend en horreur la maternité qui la déforme; accable son mari de ses reproches, de ses plaintes

ou de ses invectives. Devenue mère, elle se préoccupe peu de ses enfants et les néglige pour courir les aventures. La séparation ou le divorce sont les aboutissants habituels auxquels finit par la conduire sa déséquilibration cérébrale.

Les fous moraux trouvent souvent de bonnes raisons pour excuser leur conduite. Lorsque quelque acte d'excentricité commis en public, un accès d'excitation maniaque transitoire ou, ce qui est plus commun, un accès de délire alcoolique les a conduits à l'asile, ils expliquent avec un naturel exquis les actes absurdes de leur vie de désordre. Il est rare qu'ils plaident les circonstances atténuantes. Vaniteux toujours, ils ne consentent guère à avoir tort; ils racontent leur conduite à leur manière, et, insuffisamment conscients le plus souvent de ce qu'elle a de blâmable, ils substituent au récit de leur existence réelle une narration plus ou moins arrangée, où leur personnalité prétentieuse trouve toujours son compte. Ils peuvent ainsi donner le change à des esprits non prévenus, et se présenter avec quelque apparence de réalité comme les victimes d'une séquestration illégitime et arbitraire.

BIBLIOGRAPHIE. — PRICHARD. *On the different forms of insanity in relations to jurisprudence*. London, 1842. — J. FALRET. De la folie raisonnée ou folie morale. Paris, 1866, in *Etudes cliniques*. Paris, 1890. — TRÉLAT. *La folie lucide*. Paris, 1861. — KRAFFT-EBING. *Die Lehre von moral Wahnsinn*, 1871. — DAGONET. *Folie morale*, 1878. — MENDEL. *Der moralische Wahnsinn*, 1876. — MORITZ GAUSTER. Ueber moralischen Irresein von Standpunkte des praktischen Aerztes. *Wiener Klinik*, avril 1877. — SAVAGE. Moral insanity. *Journal of medical science*, 1881. — HOLLANDER. *Zur Lehre von der moral Insanity*, 1882. — BONVECCHIATO. *Il senso morale e la follia morale*. Venise, 1885. — CHARPENTIER. Les folies du caractère. *Ann. méd. psych.*, 1895. — DAGONET. *Traité des maladies mentales*. Paris, 1894. — BENEDIKT. De la folie morale dans ses rapports avec la criminologie. *The Journ. of ment. sc.*, 1894. — G. NOVA. Due casi di pazzia morale. *Il Pisani*, 1896. — BERZE. Des déficiences morales. *Jahrb. f. Psych.*, 1896. — ERDMANN-MÜLLER. Ueber « moral insanity ». *Arch. f. Psych.*, t. XXX. — BLEULER. Der geborene Verbrecher. *Eine kritische Studie*. 1896. — BOURNEVILLE et BERGER. Contribution à l'étude de la folie morale et en particulier du mensonge comme symptôme de cette forme mentale. *Arch. de neurol.*, avril et novembre 1902. — STEDMANN. Un cas de folie morale. *Boston med. and Surg. Journ.*, 21 juillet 1904. — HANS SCHULTZE. Ueber moral insanity. *Allg. Zeitsch. f. Psychiat.*, vol. LXI, fasc. 1-2.

c. PERSÉCUTÉS PERSÉCUTEURS (persécutés raisonnants). — Les persécutés persécutés constituent un groupe très spécial de persécutés. Ils se différencient de ceux que Lasègue a eus en vue dans son mémoire, par des caractères multiples : les persécutés de Lasègue ne présentent pas nécessairement des stigmates de dégénérescence; ceux qui notamment sont affectés de délire de persécution à évolution systématique en sont d'ordinaire indemnes; les persécutés persécutés au contraire sont toujours des dégénérés : on retrouve chez eux quelques-unes des anomalies physiques ou certains des syndromes épisodiques que nous avons précédemment décrits; quand ces anomalies ou ces syndromes font défaut, on constate tout au moins la déséquilibration intellectuelle et morale qui caractérise l'état mental de la plupart des dégénérés; les persécutés de Lasègue ont toujours des hallucinations, les persécutés persécutés n'en ont jamais, ou si par hasard ils en présentent, c'est à titre exceptionnel et tout à fait accessoire. Le délire de ces malades (si l'on peut appeler délire le trouble mental dont ils sont affectés) n'est que l'exagération pathologique, se produisant à une certaine époque de la vie, des dispositions cérébrales défectueuses qui constituent le fond de leur caractère. Ces persécutés n'ont pas à proprement parler de conceptions délirantes : ce sont des aliénés raisonnants, des fous lucides. On les appelle quelquefois persécutés raisonnants, et cette dénomination semble être celle qui leur convient le mieux : ils

sont en effet beaucoup plus des persécutés que des persécutés; ce qui domine chez eux, c'est la tendance à revendiquer des droits imaginaires, à obtenir la réparation de torts dont ils se prétendent indûment les victimes. Leurs actes plus encore que leurs idées portent le cachet morbide.

C'est à J. Falret (1) que revient le mérite d'avoir mis en relief les caractères qui spécifient ce groupe de malades. Pottier (2), son élève, en a tracé une très bonne description.

Les aliénés dont il s'agit se font d'ordinaire remarquer de bonne heure par une déplorable tendance à la controverse, à la persécution et à la chicane. Ils aiment à se poser en victimes : très personnels, très égoïstes, très pleins d'eux-mêmes, ils sont rarement satisfaits de l'attitude qu'on prend à leur égard dans la famille ou l'entourage; les faits les plus insignifiants deviennent l'occasion de plaintes et de réclamations que rien d'ailleurs ne légitime. Ils grandissent ainsi et arrivent à l'adolescence et à l'âge adulte, ayant tout fait pour s'aliéner les sympathies, ayant vécu en mauvaise intelligence avec leurs parents, leurs frères, leurs camarades; vrais fléaux dans les milieux où ils se trouvent, toujours exigeants et jamais satisfaits, ils jettent autour d'eux la discorde. Vienne une circonstance qui les impressionne plus vivement, une punition infligée, un procès perdu, un échec dans une entreprise, ils orientent autour de cette circonstance leurs tendances délirantes, ils se prétendent victimes d'une injustice ou d'un vol, et deviennent à partir de ce moment de véritables persécutés s'acharnant avec une ténacité remarquable aux personnes qu'ils accusent de leur avoir fait du tort. Ils mettent au service de leur passion morbide toutes leurs facultés, parfois très développées : leur mémoire vive, leur imagination souvent féconde, leur facilité d'élocution fréquemment très grande. Ils entament alors procès sur procès, adressent aux pouvoirs publics des réclamations, protestent dans les réunions publiques ou par voie d'affiches contre les personnes dont ils se prétendent victimes. Vaniteux à l'excès, ils se posent en champions de la justice et du droit violés en leur personne; ce qui ne les empêche pas, dénués qu'ils sont de la notion vraie du bien et du mal, de commettre des indécences et des actes répréhensibles. Convaincus, dans leur immense orgueil, que tout le monde a les yeux fixés sur eux, ils ne comprennent pas qu'on ne s'associe point à leurs injustes revendications : ils écrivent des brochures, parfois des livres, cherchent à encombrer la presse de leurs réclamations et de leurs diatribes. Si par hasard ceux qu'ils poursuivent de leurs obsessions se laissent aller à quelque concession maladroitement, loin de se calmer ils n'en deviennent que plus acharnés, plus obstinés dans leurs revendications. Comme il n'y a chez ces malades ni conception délirante manifeste, ni hallucinations qui appellent sur leur état pathologique l'attention des personnes non prévenues, ils arrivent aisément à donner le change et à se faire passer près de ceux qui les entourent pour d'innocentes victimes. Ils peuvent ainsi faire partager leurs idées malades à une sœur, à un frère, à un mari, surtout si ces derniers sont d'une intelligence faible et subissent dans la vie courante l'ascendant du malade. Ainsi est constituée l'une des variétés de cette folie à deux sur laquelle Lasègue et Falret (3) ont appelé l'attention. Nous obser-

(1) J. FALRET. *Société médico-psychologique*, 25 février 1878.

(2) P. POTTIER. *Étude sur les aliénés persécutés*. Thèse de Paris, 1886.

(3) LASÈGUE et J. FALRET. La folie à deux ou folie communiquée. *Arch. de médecine*, septembre 1877.

vions récemment une malade qui, depuis plusieurs années, persécute un de ses frères, par lequel elle prétend avoir été frustrée, à l'occasion d'un partage de famille. Elle s'obstine, lorsqu'elle est en liberté, à aller tous les jours devant la maison de ce frère, afin, dit-elle, de le regarder en face et de lui faire comprendre qu'il a commis une mauvaise action. Elle traîne constamment à sa suite un mari faible d'esprit, à qui elle a communiqué ses rancunes et sa haine malade. Cet homme se refuse à admettre que sa femme puisse être tenue pour malade, bien que nous la lui ayons montrée en plein paroxysme d'exaltation, et il nous accuse de séquestration arbitraire. Comme il arrive souvent, cet étrange ménage a dépensé la presque totalité de la petite fortune qu'il possédait dans ses revendications obstinées et mal fondées.

Mais ce n'est pas seulement dans sa famille que le persécuteur trouve des approbateurs et des partisans. Comme son délire a d'habitude pour point de départ un fait exact, qu'il sait en déduire avec une logique en apparence rigoureuse l'explication de son attitude et de sa conduite, qu'il ne recule pas toujours d'ailleurs devant le mensonge et la ruse pour les légitimer, il arrive à intéresser à son sort certaines personnes qui ne vont pas au fond des choses; il trouve dans le public et la presse des défenseurs qui consentent avec trop de facilité à voir des victimes là où il n'y a que des malades.

Les tendances et les préoccupations peuvent varier chez les différents persécuteurs : aussi y a-t-il lieu d'établir des subdivisions dans le groupe⁽¹⁾.

1° *Persécuteurs processifs*. — C'est Krafft-Ebing qui a surtout bien mis en relief les caractères qui distinguent les persécuteurs processifs. Il a décrit l'affection sous les noms de *Querulanten Wahn*⁽²⁾, de *Irresinn der querulanten und Processkramer*, folie des querelles ou des procès. Ces malades sont ceux que nous avons eus principalement en vue dans les généralités qui précèdent. Ils se font remarquer par la ténacité malade et absurde avec laquelle ils poursuivent la réparation de torts imaginaires dont ils se prétendent les victimes. Ils ne vont qu'exceptionnellement jusqu'aux actes violents, mais ils s'adressent sans relâche et sans trêve pour obtenir justice à la magistrature et aux tribunaux. Ils déposent des plaintes au parquet, lancent des assignations, invoquent à tout propos en leur faveur les articles du code qu'ils feuilletent à chaque instant et dont ils savent par cœur des passages entiers. Loin de se rendre, ils s'exaspèrent au contraire lorsqu'ils ont été déboutés de leurs demandes ou ont perdu leurs procès. Ils prétendent alors qu'on a recruté contre eux de faux témoins, que les juges sont vendus. Il leur arrive parfois de s'unir à d'autres processifs pour fonder des associations de fantaisie, « l'Union des opprimés pour la protection de ceux qui ont eu à subir les injustices des tribunaux⁽³⁾ ». Une partie de leur vie se passe ainsi en réclamations incessantes, en plaintes mal justifiées, en démarches pénibles et coûteuses où s'absorbent leur activité, leur temps et leurs ressources. Voici un exemple de cet ordre. M. X..., âgé de 50 ans, fils d'aliéné, déséquilibré, dès la jeunesse, fantasque et exalté, prétendait étant militaire que ses chefs lui en voulaient, qu'on cherchait

(1) Nous engageons à lire les observations de quelques persécuteurs célèbres : BUCHOZ-HILTON, in TARDIEU : *Étude médico-légale sur la folie*, Paris, 1880, p. 512; l'abbé PAGANEL, in LEGRAND DU SAULLE. *Le délire de persécution*, Paris, 1875, p. 44; SANDON, in POTTIER, Stuttgart, 1890.

(2) KRAFFT-EBING. *Allg. Zeitschrift für Psychiatrie*, 1878, et KRAFFT-EBING, *Traité de Psychiatrie*, Paris, 1895. Traduit par Laurent.

(3) BÜCHNER. *Journal de Friedreich*, 1870, p. 265.

à l'empoisonner; il eut à subir plusieurs condamnations assez sérieuses, motivées par des actes qui révélaient ses tendances, entre autres pour avoir poursuivi de ses obsessions une jeune fille et avoir fait un rapport contre un de ses officiers. Interné pour des idées de persécution avec hallucinations passagères de l'ouïe, il attribue sa séquestration à des « influences occultes »; « le parquet dit-il, veut étouffer sa voix, le déshonorer ». Une fois en liberté, il entreprend une campagne très active, fatigue de ses requêtes toutes les autorités, poursuit les médecins qui ont délivré contre lui des certificats « devant, dit-il, être considérés en cour de justice comme pièces à conviction d'un crime qui, après avoir reçu un commencement d'exécution, ne fut pas entièrement perpétré par suite de circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs ». Il accable un médecin de lettres injurieuses, exige un certificat de sortie, fait suivre sa signature de titres fantaisistes tels que : « attaché de ministère », « citoyen de la République Française », ou encore de lettres rangées en carré : H. W. D. R. Il adresse des pétitions aux Chambres « en réparation d'un préjudice indûment causé », envoie des lettres de protestation aux journaux qui publient son histoire sous le titre de « Crime sans nom », convoque les médecins à des réunions publiques, dans lesquelles il expose sa séquestration, réclame l'assistance judiciaire « pour suivre contre le médecin et le personnel du service une action en justice » et obtenir des dommages-intérêts⁽¹⁾.

Certains de ces malades ne se bornent pas à réclamer et à protester; ils vont parfois jusqu'à invectiver dans la rue, jusqu'à frapper ceux qu'ils accusent de leur être hostiles. Il en est de même qui ne reculent pas devant l'homicide, comme Nehring qui tua un juge sur son siège dans l'exercice de ses fonctions⁽²⁾. C'est assez dire à quel point ils constituent, dans quelques cas, un véritable danger public.

Sous le nom de « délire de dépossession », Régis a décrit une variété de folie querulante, dont le caractère essentiel est une « déviation de l'instinct de propriété » et dans laquelle le malade refuse de se soumettre au jugement qui le dépouille de tout ou partie de ses biens. Pailhas a rapporté également des cas de ce genre⁽³⁾.

2° *Persécuteurs politiques*. — Chez certains persécuteurs l'idée obsédante qui inspire la conduite et dirige les actes n'est plus, comme chez les précédents, le souvenir toujours présent d'une injustice subie, c'est une pensée en apparence plus haute et plus noble : le désir de faire réussir certaines doctrines, ou certaines revendications sociales, de concourir au triomphe de la justice, ou au salut de la patrie. L'immense orgueil qui se rencontre chez la plupart des persécuteurs est surtout accusé chez les persécuteurs politiques. S'exagérant outre mesure leur importance, se croyant appelés à jouer le rôle de réformateurs ou de vengeurs, ils se laissent entraîner par leur imagination déréglée à concevoir les plus vastes projets. Ils peuvent se borner à élaborer des plans singuliers de réorganisation sociale qu'ils exposent avec emphase, dans des journaux, des brochures ou à la tribune des réunions publiques. La vivacité

(1) Cette observation appartient à MAGNAN et SÉRIEUX. Sur les aliénés persécuteurs. *Revue générale des sciences*, Paris, décembre 1891.

(2) CASPER. *Vierte Jahrschr.*, t. VIII, p. 177.

(3) PAILHAS. *États monomaniaques liés à une déviation de l'instinct de conservation de la propriété*. Congrès de Bordeaux, 1895. — RÉGIS. Délire raisonnant de dépossession. *Ann. méd.-psych.*, 1896. — LADAME. *Observation de paranoïaque processive, type du délire de dépossession de Régis*. Congrès d'Angers, 1898.

de leur intelligence, l'intégrité de leurs facultés syllogistiques peuvent quelque temps donner le change. Ils sont aisément pris pour de simples audacieux, aux idées neuves et hardies. Mais il ne faut pas longtemps à un observateur attentif pour découvrir dans les déclamations prétentieuses dont ces malades sont prodigues, les signes manifestes de la déséquilibration intellectuelle. Leurs conceptions sont superficielles, puériles, souvent manifestement absurdes. Leur émotivité d'ordinaire très accusée s'exalte à la pensée des obstacles qu'ils rencontrent à chaque pas dans les tentatives de réalisation de leurs projets chimériques. Ils s'irritent et s'en prennent de leurs déconvenues aux puissants du jour. S'enthousiasmant parfois à l'idée d'une mission glorieuse à remplir, ils vont droit devant eux sans souci des conséquences de leur conduite : l'idée fixe s'impose à eux avec une puissance que ni le sentiment des réalités, dont ils sont dépourvus, ni celui des dangers à courir n'arrive à dominer : ils frappent sans réflexion comme sans pitié ceux que leur imagination déréglée leur a désignés comme nuisibles au succès de leurs idées, au triomphe de la justice ou au bonheur du pays. La plupart des *régicides* sont des aliénés de cet ordre : dans l'étude très intéressante qu'il en a faite, Régis⁽¹⁾ a montré que ces criminels, héros ou martyrs, ressortissent pour la plupart à la pathologie. Il les a très naturellement divisés en trois groupes : 1° les faux régicides, qu'on pourrait ranger parmi les persécuteurs processifs. Préoccupés avant tout de leur intérêt personnel, se considérant comme victimes de l'injustice des hommes ou du sort, ils frappent l'un des puissants du jour, dans le seul but d'attirer l'attention sur eux et de se faire rendre justice (tels Mariotti, Perrin, Jacob)⁽²⁾; 2° les régicides aliénés qui agissent sous l'influence d'une conception délirante vulgaire, d'une impulsion inconsciente. Ce sont des délirants quelconques, chez lesquels l'acte morbide s'est accidentellement dirigé contre un monarque ou un puissant du jour, mais qui ont obéi aux mêmes mobiles d'actions que leurs congénères persécutés, hallucinés, épileptiques, etc.; 3° enfin les vrais régicides, qui rentrent, ceux-là, dans la catégorie des persécuteurs politiques. Chez ces derniers l'attentat contre une personnalité marquante est la conséquence directe et forcée de l'état d'esprit particulier que nous avons décrit plus haut. Ravaillac, Damiens, plus près de nous Louvel, dans ces derniers temps Guiteau, tuant le président Garfield par suite d'une nécessité politique et par pression divine, Passanante se précipitant, une bannière socialiste à la main, sur le roi Humbert, qu'il veut mettre à mort pour fonder la république universelle, Hillairaud attentant à la vie de Bazaine pour accomplir un serment solennel et venger, par ordre de Dieu, sa patrie, Gasnier voulant tuer une personne attachée à l'ambassade d'Allemagne pour faire éclater une guerre qui doit aboutir à la reprise du commerce, appartiennent à ce dernier groupe.

Des persécuteurs politiques doivent être rapprochés certains *mystiques*, dont le fond des idées présente avec celles de ces derniers une étroite analogie. Certains débiles ou déséquilibrés se font remarquer par la tendance à se complaire dans le domaine de l'incompréhensible et du merveilleux. Ils s'éprennent d'un enthousiasme maladif pour le magnétisme, la magie, le spiritisme, les sciences occultes. Plus souvent leur esprit s'oriente vers les choses de la reli-

(1) RÉGIS. Les régicides dans l'histoire et dans le présent. *Revue d'anthropologie criminelle*, 1890.

(2) G. BALLEET et P. GARNIER. Un faux régicide, *Id.*, 1891.

gion. Ils fondent des sectes, posent les assises de religions nouvelles, se lancent dans des prédications qui ne sont pas toujours stériles, et à la faveur desquelles ils entraînent parfois à leur suite des prosélytes nombreux. Contrairement aux autres fous raisonnants, ils ont souvent des hallucinations, mais ce sont surtout des hallucinations hypnagogiques : ils voient, dans leurs rêves, Dieu, la Vierge, les saints. Ces visions les encouragent dans leur œuvre de prosélytisme; convaincus de l'importance du rôle qu'ils se croient appelés à remplir, persuadés qu'ils sont investis par la puissance surnaturelle d'une mission importante, ils n'épargnent rien pour attirer les foules à leurs doctrines. Ils font bon marché de leur tranquillité et de leurs intérêts matériels et n'hésitent pas à faire le sacrifice de leur liberté, de leur fortune. A regarder les choses de près, plus d'un fondateur de religion pourrait être légitimement classé parmi les fous raisonnants : tel Emmanuel Swedenborg⁽¹⁾, et aussi ce Louis Riel qui, après avoir été deux fois enfermé comme aliéné, fit au Canada une agitation telle, qu'on le pendit à Regina en 1885. C'est aussi parmi eux que se recrutent la plupart des adeptes de ces sectes étranges qui s'imposent, dans un but souvent mal défini, des mutilations de divers genres, comme les Skoptzy de la Russie. On en voit que leur déséquilibration mentale conduit jusqu'à l'assassinat, comme ce forcené qui, il y a vingt ans environ, fut condamné par les tribunaux russes pour avoir renouvelé le sacrifice d'Abraham⁽²⁾.

5° *Persécuteurs hypocondriaques*. — Sous cette dénomination doivent être rangés des persécuteurs convaincus d'avoir été mal soignés par les médecins auxquels ils se sont adressés. Sur cette idée ils étaient un délire qui influe sur toutes leurs pensées et sur tous leurs actes, ils s'acharment après les personnes qui leur ont donné des soins, ils se posent en victimes d'une thérapeutique maldroite et criminelle et se laissent aller parfois aux actes de la dernière violence. Tel est le cas d'Alex. Bourgeois qui, en 1859, tenta d'assassiner le docteur Bleyne, sous prétexte que ce médecin l'avait mal soigné douze ans auparavant. Le rapport médico-légal qui fut rédigé à cette occasion constatait ce qui suit : Bourgeois ne présente rien de particulier, sa conversation est suivie et ne dénote pas, au premier examen, de dérangement dans les facultés mentales. Cependant il a une idée fixe sur laquelle il revient constamment et qui depuis seize ans le poursuit, le domine, et est devenue le mobile de toutes ses actions, et le point de départ de l'acte pour lequel il a été incarcéré. Il y a seize ans, dit-il, il a gagné une fraîcheur dans les intestins, pour laquelle il a consulté différents médecins, dont le traitement lui a été plus nuisible qu'utile. Il s'est adressé entre autres à M. Bleyne, qui lui a prescrit des bains chauds, puis des bains de rivière, qui n'ont fait qu'empirer son mal et lui ont donné une maladie nouvelle. Désormais le délire de Bourgeois est constitué; sans cesse en proie à ses préoccupations hypocondriaques, il essaye inutilement de tous les remèdes, et en vient à des projets de vengeance contre les médecins, et en particulier contre M. Fiédé et surtout M. Bleyne, qu'il considère comme l'auteur de tous ses maux. Il y a dix ans, il le rencontre dans la rue, et à sa vue, il ne peut se contenir : « Voyez, lui crie-t-il, dans quel état vous

(1) Voir J. VINSON. *Les religions actuelles*. Paris, Adrien Delahaye, 1888, et G. Ballet. Swedenborg. *Histoire d'une visionnaire au XVIII^e siècle*. Paris, Masson, 1899.

(2) Lire à ce sujet : NINAS RODRIGUEZ. Épidémie de folie religieuse au Brésil. *Ann. méd.-psych.*, mai-juin 1898 et janvier-février, septembre-octobre 1901. — MICHEL DELINES. Les emmurés de Tornovo. *Rev. scient.*, 5 sept. 1898.